

RENNES, le 3 avril 2020

## Communiqué de presse

## LE COVID-19 utilisé pour remettre en cause

## les zones de non-traitement des pesticides

Le 26 décembre 2019, un arrêté du gouvernement a défini de nouvelles distances de non-traitement des pesticides par rapport aux habitations : 5 m pour les cultures basses (céréales), 10 m pour les cultures hautes (vigne, arboriculture). Le 1 avril, c'est la FNSEA elle-même qui l'annonce : dans 25 départements (dont tous ceux du grand Ouest), ces distances sont réduites à partir de maintenant : à 3 mètres en cultures basses (au lieu de 5 mètres) et à 5 mètres en cultures hautes (au lieu de 10).

De quel droit ? la FNSEA prétexte que le Covid-19 retarderait le lancement de la consultation pour la mise en place de chartes de bon voisinage ; aussi a-t-elle obtenu du gouvernement qu'il lui suffit d'avoir lancé par département, une consultation publique, ou déposé cette charte en préfecture, pour que le préfet autorise immédiatement les agriculteurs de ce département à réduire les distances de traitement à proximité des habitations.

Seule condition: avoir inscrit dans ces projets de chartes, l'usage de buses anti-dérives!

Cette soumission du gouvernement aux exigences de l'agro-industrie représentée par la FNSEA, est un SCANDALE :

- Déjà, ces soi-disant « chartes de bon voisinage » étaient une mascarade puisqu'elles ne réunissent que les acteurs de l'agro-industrie, aucune association ne représentant dans celles-ci, les riverains. Mais au moins, elles obligeaient la FNSEA à respecter une pseudo-concertation.
- Aujourd'hui, la FNSEA, avec la complicité du gouvernement, utilise le Covid-19 pour accélérer l'annulation des petits progrès qui avaient été obtenus par le décret du 26 décembre 2019.

Pourtant, dans une note diffusée vendredi 27 mars, ATMO FRANCE, qui regroupe l'ensemble des organismes de surveillance de la qualité de l'air, conclut qu'« une exposition chronique à la pollution de l'air est un facteur aggravant des impacts sanitaires lors de la contagion par le Covid-19 ».

Le 21 mars, le collectif de scientifiques Air-Santé-Climat interpellait l'Etat sur « la nécessité de limiter drastiquement les épandages agricoles, afin de tout mettre en œuvre pour limiter la propagation du virus ».

Aujourd'hui, au plus fort de la crise sanitaire, nous sommes confinés dans nos appartements, nos maisons, nos jardins ; la météo est favorable à la propagation des molécules chimiques ; c'est ce moment que choisit le gouvernement pour donner les clés de notre santé, à la FNSEA, porte-drapeau d'une l'agro-industrie mortifère pour la santé humaine, la biodiversité, l'environnement.

Utiliser la crise sanitaire actuelle pour annihiler les petits progrès obtenus ces derniers mois, révèle le cynisme de notre gouvernement et de ces dirigeants agricoles. Cela augure mal de leur volonté et de leurs capacités à tirer les leçons de la crise actuelle.

Nous demandons l'annulation immédiate de cette décision.

Le groupe de coordination du Collectif de soutien aux victimes des pesticides de l'Ouest

Tél: 06 73 19 56 07

https://victimepesticide-ouest.ecosolidaire.fr/ https://www.facebook.com/victimepesticide.ouest/ victime.pesticide.ouest@ecosolidaire.fr